



inspection académique
Aisne



Usages de l'Internet

et

Protection des mineurs

Que faire en cas d'urgence ?

☒ **Découverte d'un site Internet inapproprié**

à contenu pornographique, raciste ou violent et néanmoins accessible

1. **signaler le site** sur <http://www.educnet.education.fr/aiedu> rubrique liste noire

2. **prévenir** le directeur d'école

M. / M^{me}

Tél : Mél :

qui préviendra son inspecteur de circonscription pour alerte du Cabinet de l'Inspection académique

☒ **Connaissance d'un site Internet approprié mais inaccessible**

car appartenant à la liste noire

1. **signaler le site** sur <http://www.educnet.education.fr/aiedu> rubrique liste noire

2. **prévenir** le directeur d'école

M. / M^{me}

Tél : Mél :

qui préviendra son inspecteur de circonscription pour information du Cabinet de l'Inspection académique

☒ **Besoin d'une assistance psychologique**

à la suite de la consultation de sites inappropriés

prévenir le directeur d'école

M. / M^{me}

Tél : Mél :

qui préviendra son inspecteur de circonscription pour mise en place de l'aide psychologique avec la cellule académique ce.nte@ac-amiens.fr

Cellule nationale de coordination : <http://www.educnet.education.fr/aiedu/formulaire>

TOUTES LES INFORMATIONS SUR :

<http://www.education.gouv.fr/cid141/la-protection-des-mineurs-sur-internet.html>